

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice :	33
présents	25
présents par procuration	2
absent.....	5
absente excusée	1

OBJET :

Adoption du règlement de fonctionnement de l'établissement multi-accueil collectif et familial (EMACF)

Le 24 juin 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 18 juin 2021, s'est rassemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période faisant l'objet de restrictions en raison du contexte sanitaire, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivieres, Mme Roy, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayot da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Mainati, Duranteau.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Cogné à M. Le Maire, M. Francine à M. Thevenot.

ABSENTS : M. Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chénieux ayant tous quitté la salle à 21h06 avant l'examen des délibérations.

ABSENTE EXCUSEE : Mme David.

SECRETAIRE : Mme Mebrek.

=====

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210624-DEL2021062408-DI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2021

Affichage : 29/06/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L3111-1 à L3111-11, R2324-30 et R3111-1 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article R227-7,

VU les règlements de fonctionnement de la crèche collective et de la crèche familiale en vigueur,

VU l'avis de la Commission Action Sociale, Logement et Petite Enfance en date du 14 juin 2021,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 17 juin 2021,

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter un règlement de fonctionnement pour la transformation de la crèche collective et de la crèche familiale en un établissement multi-accueil collectif et familial (EMACF),

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Roy,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le règlement de fonctionnement de l'établissement multi-accueil collectif et familial, ci-annexé,

AUTORISE le service Action Sociale, Logement et Petite Enfance à appliquer et diffuser ces règlements à compter du rendu exécutoire de la présente délibération,

ABROGE, en conséquence, les règlements actuels de la crèche collective et de la crèche familiale, à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.

Le Maire
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

29 JUIN 2021

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le :
29 JUIN 2021

29 JUIN 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.